

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 13 février 2024 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, conseillère  
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste 21 du Service de police  
M. Guillaume Théberge, commandant du poste de quartier 22 du Service de police

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention du public

105, rue McGill : relativement à l'installation d'un équipement mécanique à moins de 5 m de l'emprise de la voie publique (40.11) – aucune intervention

- 1455, boulevard De Maisonneuve Ouest : relativement à l'étalage de bonbonnes de gaz à moins de 4 m de la limite latérale (40.12) – aucune intervention

- bâtiment projeté au 350, rue Sherbrooke Ouest : exemption de fournir une unité de chargement (40.09) – aucune intervention

- bâtiment projeté au 408, rue Saint-Antoine Est : marges latérales (40.10) – aucune intervention

---

### 10.03 - Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- bâtiment projeté au 350, rue Sherbrooke Ouest : un usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée » (40.13) – aucune intervention

- bâtiment projeté sur une partie du lot 2 162 102 : un usage « nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » (40.14) – intervention de M. Samuel Vanzin

---

**CA24 240001**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**10.04 - Période de questions du public**

18 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 11 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Perpétue Mukarugwiza

- réévaluation de la contribution financière accordé à FEEJAD – **dépôt de documents**

Diane Morissette

- YMCA du centre-ville

Carmen Sylvain

- projet de réaménagement de la rue Saint-Paul Est

Camille Choinière

- exposition des bâtisseuses du quartier – **dépôt de documents**

Julie Leblanc

- exposition des bâtisseuses du quartier

- militante inconnue

Louise Miller

- changement de toponymie pour les femmes bâtisseuses de Montréal

Christine Caron

- gouvernance du Vieux-Montréal

- consultation pour la zone priorité piétonne

-----

## CA24 240002

### Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 18, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678001

---

### Période de questions du public – Prolongation

Ludovic Peronet

- projet d'agrandissement de bâtiment patrimonial
- 320, rue Notre-Dame et 339, rue Saint-Paul Est

Lorena Lopex

- gymnase de l'école Pierre-Dupuy

Marion Bilodeau

- appui financier à la coopérative Sourire à la vie

Gaëlle Cerf

- gastronomie de rues – **dépôt de document**

Jason Seney

- sécurité et propreté autour du Centre Jean-Claude-Malépart

Isabelle Larose

- réglementation sur la vie nocturne
- manque de vitalité économique

Stéphane Couture

- gouvernance dans l'arrondissement

Don Ramsey

- demande de remboursement de dommages causés par la Ville (plombier) – **dépôt de documents**

Samuel Vanzin

- procédures policières

Kat Coric

- sécurité des citoyens dans le Village

Christian Généreux

- stratégie du Village

Martin Belisle

- déneigement sauvage - **dépôt de photographies**

Philippe Bellefeuille

- piste cyclable de l'avenue du Président-Kennedy

Maelle Martineau-Ragon

- insalubrité et insécurité

Christopher McCray  
- piste cyclable de l'avenue du Président-Kennedy

Héloïse Michaud  
- rue Sherbrooke hostile aux piétons

Karim Kammah  
- sécurisation de la rue Viger

Nicolas\_Lemaire  
- projet Mellem  
- incivilité

Robin Boisvert  
- règlement en lien avec le moteur (exemple d'Outremont)

Adam Bright  
- piste cyclable protégée

Céleste Grasso  
- sécurisation des pistes cyclables- non lue en séance

Louis-Philippe Bell  
- sécurisation des pistes cyclables - non lue en séance

Loïc Gelle  
- piste cyclable McGill

Ricky Ng-Adam  
- piste cyclable protégée

Kaatren Kamillien  
- sécurisation des pistes cyclables – non lue en séance

---

**10.06 - Période de questions des membres du conseil**  
- aucune question

---

**CA24 240003**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240004**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678011

---

**CA24 240005**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 janvier 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 24 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1242678014

---

**CA24 240006**

**Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 14 décembre 2023 et le 18 janvier 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 14 décembre 2023 et le 18 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1242678012

---

#### **CA24 240007**

**Prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut annonçant le résultat du registre tenu du 8 au 12 janvier 2024 relatif au règlement d'emprunt CA-24-371**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut annonçant le résultat du registre tenu du 8 au 12 janvier 2024 relatif au règlement d'emprunt CA-24-371.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1242678013

---

#### **CA24 240008**

**Approuver la catégorisation obtenue par deux organismes à but non lucratif (Table de concertation Faubourgs St-Laurent, Table de concertation Peter McGill) en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce jusqu'au 31 décembre 2028**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par deux organismes à but non lucratif en vertu de la Politique d'accès au soutien de l'arrondissement de Ville-Marie et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Table de concertation Faubourgs Saint-Laurent	A
Table de concertation Peter-McGill	A

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1244951001

---

#### **CA24 240009**

**Motion d'appui aux Journées de la persévérance scolaire 2024**

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiant.e.s;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que l'arrondissement encourage et soutient la mission portée par ces organismes, lesquels répondent à des besoins variés des jeunes, tant au niveau éducatif, social que familial;

Attendu que l'Arrondissement de Ville-Marie compte plus d'une cinquantaine d'établissements préscolaires, primaire et secondaire sur son territoire fréquenté par plusieurs milliers de jeunes;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Attendu que les élu.e.s de l'arrondissement de Ville-Marie veulent témoigner de leur solidarité et soutien envers les jeunes, ainsi qu'envers l'ensemble des intervenant.e.s du milieu scolaire et communautaire qui Suvrent dans le réseau de l'éducation;

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par l'ensemble des membres du conseil d'arrondissement

De souligner la semaine des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble.e.s, employées et bénévoles, du milieu scolaire et communautaire qui œuvrent sur le territoire en appui aux élèves et aux familles;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

---

#### **CA24 240010**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA24 240011**

**Accorder un contrat à 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet), pour le programme d'enlèvement des graffitis dans le secteur Ouest de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 887 534,59 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-20297 – 2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder un contrat à 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux d'enlèvement des graffitis, pour une durée de 22 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 12 décembre 2025, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 806 849,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-20297 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 80 684,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1239448001

---

#### CA24 240012

**Autoriser une deuxième prolongation du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour une période d'un an, soit du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Cabot - Autoriser une dépense supplémentaire de 128 325,54 \$, majorant la dépense maximale à 627 820,15 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 19-17902)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prolonger, pour une deuxième fois, le contrat accordé à 178001 Canada inc.(Groupe Nicky), pour une période d'un an, soit du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Cabot, majorant la dépense maximale à 627 820,15 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 19-17902);

D'autoriser une dépense supplémentaire de 116 659,58 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget provisionnel de contingences de 11 665,96 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1245876002

---

#### CA24 240013

**Autoriser une deuxième prolongation du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour une période d'un an, soit du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Dorchester et de la Place du Canada - Autoriser une dépense supplémentaire de 389 515,01 \$, majorant la dépense maximale à 1 888 639,63 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 19-17938)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prolonger, pour une deuxième fois, le contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour une période d'un an, soit du 16 avril 2024 au 15 avril 2025, pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Dorchester et de la Place du Canada, majorant la dépense maximale à 1 888 639,63 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public 19-17938;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 354 104,55 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget provisionnel de contingences de 35 410,40 \$, taxes incluses;



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1245876001

---

**CA24 240014**

**Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce pour des services d'élagage sous réseau de fils électriques pour une période de 6 mois à l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 120 425,35 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-20268)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder à Arboriculture de Beauce inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'élagage sous le réseau de fils électriques, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 109 477,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20268;

D'autoriser une dépense de 10 947,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de Arboriculture de Beauce inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1249522001

---

**CA24 240015**

**Accorder un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), pour des services de nettoyage et vidange de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de trois ans - Autoriser une dépense totale de 1 479 613,28 \$, taxes incluses (appel d'offres public 23-20225 (lot 2) - 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services de nettoyage et vidange de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements, pour une période de trois ans, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme totale de 1 479 613,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 23-20225;

De procéder à une évaluation du rendement de 9363-9888 Québec inc (Sanivac).;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1238323005

---

**CA24 240016**

**Résilier le contrat avec la firme Alékko inc. pour la location de 1 tracteur/chargeur avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2023-2024 (lot 3) (appel d'offres public 22-19339)**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240258 adoptée à sa séance du 5 juillet 2022, accordé un contrat à Alékko inc., pour la location de 1 Tracteur/Chargeur avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement des saisons 2022-2023, 2023-2024 (lot 3) - Dépense totale de 286 000,31 \$, taxes incluses (avec 2 options de prolongation d'un an) - (appel d'offres public (22-19339) - 2 soumissionnaires);

Attendu que l'entreprise n'est pas admissible aux contrats publics :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De résilier le contrat avec la firme Alékko inc. pour la location d'un tracteur/chargeur avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison 2023-2024 (lot 3) - (appel d'offres public (22-19339)).

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1249483001

---

**CA24 240017**

**Accorder trois contrats pour les lots 01, 02 et 03 respectivement dans les secteurs Peter-McGill, Saint-Jacques et Sainte-Marie, à l'entreprise les Équipements Benco Canada Itée pour le nettoyage des trottoirs, pour les années 2024 et 2025, avec l'option de renouvellement pour l'année 2026 - Autoriser une dépense totale maximale de 386 747,16 \$, taxes incluses (appel d'offres public 23-20294)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder trois contrats à l'entreprise les Équipements Benco Canada Itée, seul soumissionnaire conforme, pour le nettoyage des trottoirs, pour les années 2024 et 2025, avec l'option de renouvellement pour l'année 2026, au prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres 23-20294;

D'autoriser une dépense maximale de 117 571,14 \$, taxes incluses, pour le lot 01, secteur Peter-McGill;

D'autoriser une dépense maximale de 176 356,70 \$, taxes incluses, pour le lot 02, secteur Saint-Jacques;

D'autoriser une dépense maximale de 92 819,32 \$, taxes incluses, pour le lot 03, secteur Sainte-Marie;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1249483002

---

**CA24 240018**

**Approuver la convention de services professionnels modifiée avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie, se terminant le 31 décembre 2024, afin d'assurer l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie et d'apporter des modifications dans l'annexe 1**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240434 adoptée à sa séance du 5 décembre 2023, approuvé la convention de services professionnels et accordé un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie afin d'assurer l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie, et autorisé une dépense maximale de 74 498,52 \$, taxes incluses ;

Attendu que la convention n'est pas en adéquation avec la prestation de services :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention de services professionnels modifiée avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie, se terminant le 31 décembre 2024, afin d'assurer l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1244951002

---

**CA24 240019**

**Accorder un contrat à Can-Inspecc inc., pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de trois ans - Autoriser une dépense totale de 993 858,85 \$, taxes incluses (appel d'offres public 23-20181 (lot 2) - 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder un contrat à Can-Inspecc inc., pour les services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de trois ans, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 993 858,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 23-20181;

De procéder à une évaluation du rendement de Can-Inspecc inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1248323001

---

**CA24 240020**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement de 2024, une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village ainsi qu'une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement du Quartier latin en soutien à leurs dépenses relatives aux salaires et aux avantages accessoires du nouveau personnel**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes, permettant aux sociétés de développement commercial de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire :

- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village;
- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1249705001

---

**CA24 240021**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.18.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678001

---

**CA24 240022**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 18 645,50 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à la Table ronde du quartier chinois de Montréal;
- 3 000 \$ à Go Jeunesse;
- 600 \$ à la Table de quartier Peter-McGill;
- 3 045,50 \$ au Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie ;
- 3 000 \$ à LESPACEMAKER;
- 3 000 \$ au Club de soccer Montréal Centre;
- 3 000 \$ à ARCG - Aînés et retraités de la communauté gaie.

D'imputer cette dépense totale de 18 645,50 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1240175001

---

#### **CA24 240023**

##### **Annuler la contribution de 12 500 \$ à l'organisme MURAL pour la réalisation d'une murale pour la saison 2023 en raison de l'annulation du projet et abroger la résolution CA23 240155**

Attendu que le conseil, a, par sa résolution CA23 240155 adoptée à sa séance du 9 mai 2023, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec l'organisme MURAL pour la réalisation d'une murale pour la saison 2023 et accordé une contribution totale de 12 500 \$;

Attendu que le projet a été annulé :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'annuler la contribution financière de 12 500 \$ octroyée à l'organisme MURAL dans le cadre du « Programme d'art mural » pour la réalisation d'une murale en 2023 en raison de l'annulation du projet et d'abroger la résolution CA23 240155;

D'imputer cette dépense annulée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1239051007

---

#### **CA24 240024**

##### **Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec Missions Exeko pour la réalisation du projet Espaces partagés Village 2024 visant la réalisation d'activités et d'échanges autour de la réalité des personnes en situation d'itinérance et de la cohabitation dans les espaces publics et accorder une contribution de 18 513,92 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec Missions Exeko pour la réalisation du projet Espaces partagés Village 2024 visant la réalisation d'activités et d'échanges autour de la réalité des personnes en situation d'itinérance et de la cohabitation dans les espaces publics;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 18 513,92 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1245179001

---

**CA24 240025**

**Approuver la convention, se terminant le 15 février 2025, avec Voies culturelles des faubourgs dans le cadre du Quartier culturel des Faubourgs et accorder à cette fin, une contribution non-récurrente de 89 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 15 février 2025, d'une durée d'un an, avec Voies culturelles des faubourgs dans le cadre du Quartier culturel des Faubourgs;

D'accorder à cette fin une contribution non-récurrente de 89 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1248518001

---

**CA24 240026**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour l'implantation d'un Trotibus, un service d'accompagnement pédestre permettant à des élèves du primaire de se rendre en sécurité à l'école, et accorder une contribution de 35 635 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour l'implantation d'un Trotibus, un service d'accompagnement pédestre permettant à des élèves du primaire de se rendre en sécurité à l'école;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 635 \$ dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1245179003

---

**CA24 240027**

**Approuver la convention, se terminant le 27 avril 2024, avec les YMCA du Québec pour offrir une programmation d'activités physiques, culturelles ou sociales diversifiées et libres destinées aux jeunes âgés de 6 à 12 ans - Accorder à cette fin une contribution totale de 7 458,80 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 27 avril 2024, avec les YMCA du Québec pour offrir une programmation d'activités physiques, culturelles ou sociales diversifiées et libres destinées aux jeunes âgés de 6 à 12 ans;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 7 458,80 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1245179002

---

#### **CA24 240028**

**Approuver les conventions, se terminant le 26 novembre 2024, avec plusieurs organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 45 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les conventions, se terminant le 26 novembre 2024, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 15 000 \$ à Art Souterrain;
- 30 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 45 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1244680001

---

#### **CA24 240029**

**Autoriser une affectation de 76 220,93 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une affectation de 76 220,93 \$, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1249483003

---

**CA24 240030**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240031**

**Approuver la création d'un Fonds en Agriculture urbaine accessible sous forme d'appel à projets afin de soutenir de nouvelles initiatives et diversifier les pratiques en agriculture urbaine au sein de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la création du « Fonds en agriculture urbaine » sous forme d'appel à projets;

De réserver, à cette fin, une somme de 40 000 \$ à être imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1234364001

---

**CA24 240032**

**Appuyer le dépôt du projet de rénovation du système de ventilation et de climatisation du gymnase Sir Arthur Currie de l'université McGill dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'appuyer le dépôt du projet de rénovation du système de ventilation et de climatisation du gymnase Sir Arthur Currie de l'université McGill dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1246753001

---



**CA24 240033**

**Appuyer le dépôt du projet de mise à niveau du parc lumineux des salles sportives au centre Yvon Deschamps - ASCCS dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'appuyer le dépôt du projet de mise à niveau du parc lumineux des salles sportives au centre Yvon Deschamps - ASCCS dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1246753002

---

**CA24 240034**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023 ainsi que du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023 et du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1242678015

---

**CA24 240035**

**Adhérer aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal - Volet mises aux normes (PAM-MaN) et approuver le montage financier de l'arrondissement de Ville-Marie, suite à la bonification de l'aide financière du Programme aquatique de Montréal (PAM), pour le projet de réfection et mise aux normes du bain Quintal, situé au 1550, rue Dufresne**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement de Ville-Marie aux objectifs et aux modalités du Programme aquatique de Montréal - Volet mises aux normes (PAM-MaN);

D'approuver le montage financier pour l'arrondissement de Ville-Marie en s'engageant à assumer 10 % des coûts non couverts par l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1238150002

---

#### **CA24 240036**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 87 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des factures de la firme Construction DJL inc., pour la fourniture de matériaux et services nécessaires à la réalisation de travaux de pavage en 2023 en régie sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du programme de réfection routière**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense supplémentaire de 87 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des factures de la firme Construction DJL inc., pour la fourniture de matériaux nécessaires à la réalisation de travaux de pavage en 2023, en régie, sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du programme de réfection routière;

D'imputer cette dépense supplémentaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1248271001

---

#### **CA24 240037**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA24 240038**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9 - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le Règlement CA-24-282.139 intitulé Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme* de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-282.139  
1234272001

---

#### **CA24 240039**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'implantation d'un restaurant avec deux enseignes en saillie aux 1257-1263, rue Atateken - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

- 1) D'accorder, pour le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment situé aux 1257-1263, rue Atateken, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 266, prévoyant le contingentement des restaurants dans le M.4C, ainsi que l'article 208 touchant à la superficie maximale d'un usage spécifique restaurant, traiteur;
  - b) de déroger aux articles 500 et 502 relativement au nombre d'enseignes en saillie;
- 2) De fixer un délai maximal de 60 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour déposer une demande de certificat d'occupation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
pp. 469  
1233332001

---

#### **CA24 240040**

**Adopter une résolution autorisant la division de trois logements pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 5 décembre 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 24 janvier 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 96, 98 et 141.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la transparence des ouvertures, à l'obligation d'approuver conformément au titre VIII les travaux non conformes à l'article 96, ainsi qu'à l'interdiction de diviser un logement;
  - b) occuper et transformer le bâtiment existant de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 11 réalisés par Akelius inc. estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 13 novembre 2023.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) l'aménagement et l'occupation des logements doivent être substantiellement conformes aux plans réalisés par Akelius inc. et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 13 novembre 2023;
  - b) seules les fenêtres non conformes à l'article 96 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) identifiées aux plans réalisés par Akelius inc. estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 13 novembre 2023 sont exemptées de l'application de l'article 98 de ce règlement.
- 3) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
pp 472  
1234272002

---

## CA24 240041

### **Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 28 novembre 2023 au 13 mars 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser l'occupation du domaine public du 28 novembre 2023 au 13 mars 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 722 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 302 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 666 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 212 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 229 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1247883001

---

## **CA24 240042**

### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 1<sup>re</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 1<sup>re</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 372 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 723 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 303 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 667 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 230 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 213 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1245907001

---

**CA24 240043**

**Adopter une résolution, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'immeuble (CA-24-011), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 1500, avenue McGill College (Place Montréal Trust) - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 5 décembre 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 24 janvier 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour la partie de bâtiment situé sur le lot 1 515 501 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 10, 43 et 242 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et 1, 1.3 et 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du complexe immobilier situé dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine et Mansfield, l'avenue McGill College et le boulevard De Maisonneuve, dans le Quartier de Saint-Georges, au centre-ville (6876) relativement à la hauteur, la densité, les usages résidentiels et la conformité aux plans annexés au programme de développement;
  - b) transformer, agrandir et occuper le bâtiment, le tout de manière substantiellement conforme aux plans 53 à 80 et 81.3 réalisés par Daoust Lestage Lizotte Stecker estampillés par l'arrondissement le 21 novembre 2023.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la volumétrie doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
  - b) les étages « RDC/Niveau 3 » et « RDC+1/Niveau 4 » identifiés aux pages 59, 60 et 72 des plans mentionnés précédemment ne peuvent pas être occupés par un usage résidentiel;
  - c) au moins une proportion de 30 % du total de la superficie de l'emplacement identifié « Toit du basilaire » à la page 83.1 des plans mentionnés précédemment doit être revêtu d'un toit vert;
  - d) les façades de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine ne doivent comporter aucun balcon;
  - e) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation, en plus des documents requis par la réglementation, une étude éolienne et un projet intégrant les mesures de mitigations, le cas échéant;
  - f) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
    - i) la composition de la façade du basilaire de l'avenue McGill College doit tendre à être largement fenestrée;
    - ii) l'entrée principale depuis l'avenue McGill College doit tendre à être marquée;
    - iii) la façade du basilaire de la rue Sainte-Catherine doit favoriser son ouverture tout en intégrant une bonne part de maçonnerie;
    - iv) sur les murs où ils sont autorisés, les balcons doivent tendre à être intégrés au volume en minimisant leurs saillies;
    - v) sur les toits, en plus des espaces végétalisés, la plantation d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée;
    - vi) sur les toits, une grande variété de végétaux indigènes à croissance rapide est favorisée;
    - vii) sur les toits, l'épaisseur du substrat doit tenir compte du type de végétaux plantés.

De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation et d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.06  
pp 470  
1237303005

---

## CA24 240044

### **Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1150, boulevard René-Lévesque Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Auguste & Louis, Phase III) - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 5 décembre 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 24 janvier 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour l'immeuble situé sur le lot PC-42940 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 34.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la superficie de plancher pour un volume en surhauteur;
  - b) occuper, transformer et agrandir le bâtiment existant afin de compléter la dernière phase (phase III) du projet Auguste & Louis, le tout substantiellement conforme aux plans réalisés par Provencher\_Roy et estampillés par l'arrondissement le 20 novembre 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la hauteur du bâtiment doit être conforme aux limites de hauteur du Plan d'urbanisme;
  - b) autoriser la tour identifiée « phase 3 » à dépasser la limite de superficie de plancher incluant les balcons et atteindre au plus 980 m<sup>2</sup>;
  - c) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignement doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - d) interdire la présence de condenseur visible à partir de la voie publique et du passage Beaudry;
  - e) déposer une lettre d'engagement pour la réalisation d'un concours d'œuvre d'art pour la vitrine de la bibliothèque donnant sur le passage Beaudry;
  - f) la demande de permis d'agrandissement de ce projet doit être accompagnée d'une promesse signée de cession de deux servitudes de passage (Montcalm et Beaudry) réelle et perpétuelle, en faveur de la Ville et à titre gratuit, affectant la partie du lot PC 42-940 identifiée « passage Montcalm » et « passage Beaudry » à la page 20 des plans réalisés par Provencher Roy et estampillés par l'arrondissement le 20 novembre 2023;
  - g) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation, en plus des documents requis par la réglementation, une étude éolienne et un projet intégrant les mesures de mitigation, le cas échéant.
  - h) fournir un plan d'aménagement du toit comportant un toit vert ainsi qu'un plan d'aménagement paysager de la cour intérieure dont un minimum de 80 % de la superficie devra être végétalisé.
  - i) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en y ajoutant les critères suivants :
    - i) minimiser l'impact visuel de l'entreposage des déchets en bordure de la voie publique lors de la collecte résiduelle;
    - ii) sur les toits du basilaire et de la tour, maximiser les superficies dédiées au revêtement d'un toit vert;

- iii) sur les toits, la plantation à grand déploiement d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée;
  - iv) sur les toits, une grande variété de végétaux indigènes à croissance rapide est favorisée;
  - v) sur les toits, l'épaisseur du substrat doit tenir compte du type de végétaux plantés.
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;

Adoptée à l'unanimité.

40.07  
pp 473  
1234869006

---

#### **CA24 240045**

**Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation aux autorisations accordées par la résolution CA17 240225 pour le complexe de la Maison Alcan situé aux 1172-1196, rue Sherbrooke Ouest, 2055 et 2085, rue Drummond, 2050 et 2200, rue Stanley, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Projet de résolution**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De remplacer, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le dernier paragraphe de la résolution CA17 240225, modifié par la résolution CA21 240284, par le suivant :

- 3) Les travaux de démolition ou de construction relatifs à une première phase, visés par la résolution CA24 240045, doivent débiter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
pp 474  
1246255001

---

#### **CA24 240046**

**Accorder une dérogation mineure relativement à l'exemption de fournir une unité de chargement pour le bâtiment projeté au 350, rue Sherbrooke Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (Résidences Sherbrooke)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry



D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'exemption d'une unité de chargement de petite dimension pour le bâtiment projeté au 350, rue Sherbrooke Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1234869007

---

#### **CA24 240047**

**Accorder une dérogation mineure relativement aux marges latérales pour le bâtiment projeté au 408, rue Saint-Antoine Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux marges latérales variant entre 0,01 m et 0,5 m pour le bâtiment projeté au 408, rue Saint-Antoine Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1244869001

---

#### **CA24 240048**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA24 240049**

**Accorder une dérogation mineure relativement à l'installation d'un équipement mécanique à moins de 5 m de l'emprise de la voie publique pour le bâtiment situé au 105, rue McGill, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 379 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'installation d'un équipement mécanique en cour avant, à moins de 5 m de l'emprise de la voie publique, pour le bâtiment situé au 105, rue McGill, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1245289001

---

**CA24 240050**

**Accorder une dérogation mineure relativement à l'étalage de bonbonnes de gaz à moins de 4 m de la limite latérale pour le bâtiment situé au 1455, boulevard De Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 450 et 451 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement au nombre maximal de bonbonnes de gaz et à leur étalage à moins de 4 m de la limite latérale, pour le bâtiment situé au 1455, boulevard De Maisonneuve Ouest, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1245289002

---

**CA24 240051**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « résidentiel situé au rez-de-chaussée » relativement à l'aménagement de locaux résidentiels sur une partie du rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 350, rue Sherbrooke Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (Résidences Sherbrooke)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel situé au rez-de-chaussée » prévu au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement de locaux résidentiels sur la partie sud du rez-de-chaussée du bâtiment projeté au 350, rue Sherbrooke Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1234869008

---

**CA24 240052**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » prévu au paragraphe 2° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à un bâtiment projeté sur une partie du lot 2 162 102, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit dans un secteur de la catégorie R.2 » prévu au paragraphe 2° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à un bâtiment projeté sur une partie du lot 2 162 102, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1249276001

---

**CA24 240053**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1239705018

---

**CA24 240054**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter des corrections cléricales, d'uniformiser la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A en matière contractuelle et d'ajouter une délégation en matière de modification de structure de poste pour les employés manuels - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'apporter des corrections cléricales, d'uniformiser la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A en matière contractuelle et d'ajouter une délégation en matière de modification de structure de poste pour les employés manuels », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16 1242678016

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 mars 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 02.

---

Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement

---

Valérie Plante  
Mairesse

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240058 lors de la séance du conseil tenue 12 mars 2024.

---

**Direction des services administratifs**

**Division du greffe**

800, boulevard De Maisonneuve Est, 19e étage

Montréal (Québec) H2L 4L8

☎ : 438 823-3978

## **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION** **13 mars 2024**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

**ATTENDU QU'**une telle erreur apparaît à la résolution CA24 240042 et à l'ordonnance C-4.1, 0. 372, relatives à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2024, 1re partie, A) respectivement adoptée et édictée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 février 2024;

**EN CONSÉQUENCE** les erreurs qui apparaissent de façon évidente à la résolution CA24 240042 et à l'ordonnance C-4.1, 0. 372, relatives à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2024, 1re partie, A) sont corrigées comme suit :

- par le remplacement, dans la résolution CA24 240042, du numéro « C-4.1, o. 372 », partout où il se trouve, par le numéro « C-4.1, o. 373 »;
- par le remplacement, dans l'ordonnance C-4.1, 0. 372, du numéro « C-4.1, o. 372 », partout où il se trouve, par le numéro « C-4.1, o. 373 ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 13ième jour du mois de mars 2024.

Katerine Rowan, avocate  
Secrétaire d'arrondissement